

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	10 (1922)
<b>Heft:</b>	138
 <b>Artikel:</b>	Femmes ingénieurs en Hollande
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-257364">https://doi.org/10.5169/seals-257364</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

— Ah ! mais ceci est une toute autre affaire. Car nous ne sommes point l'organe d'un parti politique, et n'avons point comme ceux-ci à engager, voire même à supplier nos lectrices de porter dans l'urne, pour nous servir de la phraséologie courante, soit un *non* vigoureux, soit un *oui* énergique — comme si, affublés de telles épithètes, ils comptaient plus qu'un *non* faible ou qu'un *oui* anémique à l'heure suprême du dépouillement ! Et nous ne pensons pas que notre rôle sera jamais, quand les femmes voteront, de leur dire : « votez ceci ou cela », pour qu'elles suivent aveuglément nos conseils, mais bien plutôt de les renseigner, de les éclairer, et d'éveiller le sentiment de leur responsabilité, afin de les mettre en situation de décider elles-mêmes en connaissance de cause.

— Mais puisque nous ne sommes pas encore électrices, insisteront nos lectrices, ne voulez-vous pas nous dire tout au moins ce qui servirait le mieux notre cause, si la balance des voix penchait dans un sens ou dans l'autre ?...

— Eh ! bien, il nous paraît, sans pouvoir cependant l'affirmer, que l'application de la R. P. en permettant la représentation de minorités, souvent plus sympathiques que les grosses majorités blocardes au suffrage féminin, nous est plutôt avantageuse. Mais surtout le principe proportionnaliste étant un principe de justice, et les suffragistes étant par définition engagées à soutenir ces principes-là, c'est cette dernière raison qui devrait décider de manière essentielle. Quant à la révision totale de la Constitution, c'est évidemment un avenir gros d'inconnu qui nous attendrait, ce sont des problèmes dont on ne parle que vaguement et théoriquement qui se poseraient alors brusquement... Mais ce sont aussi des perspectives nouvelles qui s'ouvrirraient, la possibilité de faire inscrire dans une Constitution neuve les réformes qui nous tiennent le plus à cœur, auxquelles personne ne songeait en 1847, et qui, rejetées pour elles-mêmes par les électeurs, auraient plus de chance sans doute d'être acceptées, une fois englobées dans une œuvre complète dont elles feraient partie intégrante que rajoutées en queue d'un ouvrage ancien, comme les parentes pauvres sur les listes d'invitations de certaines gens...

Electrices de Genève, à vous de savoir comment vous voteriez demain.

E. Gd.

## Impressions sur les écoles de Londres

L'Angleterre est une contrée où l'école unique est presque encore une utopie. Les conquêtes démocratiques au point de vue scolaire y sont très récentes puisque les plus importantes ne datent que de la loi de 1918 sur l'Instruction publique ; on peut dire qu'elles sont le résultat de la guerre et de la poussée formidable du syndicalisme. Les syndicats sont si riches et puissants en Angleterre que, certains d'entre eux, en créant le fameux collège universitaire de Ruskin à Oxford, ont contribué fortement à briser la digue aristocratique qui fermait l'accès des études universitaires aux enfants du peuple.

Durant tout le XIX<sup>me</sup> siècle, l'école primaire à Londres fut entre les mains des diverses Eglises ou sectes religieuses ; elle ne vivait que des dons et des écolages payés par les élèves. En 1833, le Parlement vota la première subvention pour l'Instruction publique ; ce n'est qu'en 1870 que l'on voit apparaître, à côté des écoles libres, l'embryon de l'école primaire publique entretenue par l'Etat. On y payait encore un écolage, qui ne disparaît qu'en 1891 pour les écoles primaires officielles et en 1905 pour les écoles primaires libres.

Dans le domaine de l'école secondaire ou de l'enseignement professionnel ou universitaire, l'initiative privée a de même précédé l'effort de l'Etat. Un grand nombre de « Secondary Schools » (qui ne correspondent pas exactement à nos écoles

## Femmes ingénieurs en Hollande

Déjà bien avant la guerre, les femmes hollandaises avaient vu s'ouvrir pour elles la possibilité d'entrer dans nombre de carrières qui, dans d'autres pays, sont encore réservées aux hommes. C'est ainsi qu'elles ont pu sans difficultés devenir médecins, dentistes, avocates, architectes, etc. Les quatre premières femmes qui se décidèrent à faire des études d'ingénieurs entrèrent à l'Ecole de Delft en 1901, et depuis lors, une centaine au moins y ont pris leurs grades, deux d'entre elles obtenant le doctorat ès sciences mécaniques, et plusieurs restant ensuite attachées à cette école comme professeurs, assistantes techniques, etc.

Les premières femmes diplômées eurent naturellement moins de difficultés à trouver des postes que ce n'est le cas actuellement, d'autant plus que leurs concurrents masculins étaient encore en faible nombre, mais la situation a changé depuis lors. Il faut noter immédiatement qu'en matière de traitements, les femmes en Hollande ont pratiqué depuis si longtemps les professions médicales ou le barreau que l'égalité de salaires avec les hommes ne fait aucun pli dans les carrières libérales. (On peut dire que, pour ces carrières-là, la situation est la même en Suisse. (Réd.)

Deux femmes ingénieries sont actuellement employées à l'Office des Brevets de la Haye ; l'une d'entre elles, Mme Mander, a professé trois ans durant à l'Ecole de Delft et est l'auteur d'une thèse scientifique très remarquée. Une autre femme docteur ès sciences travaille au Département télégraphique, à La Haye également. Les statistiques enregistrent de plus quatre femmes ingénieries civils, deux femmes ingénieries architectes, cinq femmes ingénieries électriques, et plus de cinquante en tout cas faisant des recherches de laboratoires, travaillant comme ingénieries chimistes, comme professeurs ou comme assistantes techniques. Il est à remarquer que c'est toujours, jusqu'à présent, par la porte des études théoriques et scientifiques que les femmes hollandaises sont arrivées à ces postes ; le côté pratique de la mécanique et l'apprentissage professionnel paraissent les séduire moins que les Anglaises, par exemple, et elles n'ont ainsi que peu de contact avec les ouvrières.

Les organisations féminines ne sont pas encore très fortes dans cette profession, et les femmes ingénieries hollandaises ont couru les mêmes risques que leurs collègues d'autres pays, au moment de la guerre, quand tous les postes ont failli être remis à des femmes insuffisamment préparées, ce qui aurait aménagé fatalement une baisse des traitements. Il est à noter qu'aucune opposition ne se manifeste parmi les ingénieries masculins hollandais à l'égard de leurs collègues de l'autre sexe.

(D'après la revue anglaise *La Femme ingénieur*.)

secondaires car elles comprennent et ont toujours compris des classes primaires payantes : ce sont au fond des écoles fréquentées par la classe bourgeoise aisée, certaines d'entre elles même uniquement par l'aristocratie), un grand nombre de « Secondary Schools », dis-je, ont vécu pendant des siècles sans aucune subvention gouvernementale, grâce aux fonds plus ou moins riches dont elles avaient été dotées par leurs fondateurs ou continuateurs. Ce n'est que dans la seconde moitié du XIX<sup>me</sup> siècle que l'instruction secondaire se développa avec l'aide des subventions gouvernementales.

En 1899 seulement se créa, pour toute l'Angleterre, une autorité centrale en matière d'instruction publique pour tous les domaines et tous les degrés. Cette autorité, le « Board of Education », devait peu à peu décentraliser son activité et créer des autorités éducatives locales. Le Conseil Municipal de Londres (*London County Council*, soit L. C. C.) devint l'autorité responsable pour le comté de Londres.

Ce rapide historique fera comprendre pourquoi l'esprit corporatif, si j'ose m'exprimer ainsi, est encore extraordinairement vivace en Angleterre. L'initiative privée a été si active, chaque école ou collège a si souvent vécu pendant des siècles par lui-même sans aucun contrôle que le « Board of Education » a dû laisser une immense liberté à toutes ces institutions dans lesquelles survivent des traditions vivaces (celle de l'uniforme par exemple, qui date quelquefois du Moyen Age comme à Eton College). Même dans les écoles primaires ou secondaires récemment créées par le L. C. C., cet esprit particulariste se